



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
CENTRE TARN

- Article L 5211-10 du CGCT  
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION  
N°2023-42  
DU JEUDI 25 MAI 2023

**Présents :** M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Jean-Paul CHAMAYOU, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

**Excusés :** M. Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL.

**Objet de la décision : Développement économique – Immobilier d'entreprises – Avenant à la convention d'utilisation précaire de l'Hôtel d'entreprises Centre Tarn avec M. CASTEL**

Monsieur Jean CASTEL, Gérant de l'entreprise PRODUX'SON, a saisi les services de la Communauté de Communes afin de maintenir temporairement son activité professionnelle au sein de l'Hôtel d'entreprises Centre Tarn au regard des délais rallongés de déploiement de la fibre optique sur sa Commune (Terre-de-Bancalié – Ronel). En effet, Monsieur CASTEL, qui exercera sa profession (en audiovisuel et communication) à son domicile, a la nécessité de disposer d'une connexion Internet de très haut débit.

Afin de répondre favorablement à la sollicitation de Monsieur CASTEL, il est proposé de prolonger de manière dérogatoire et exceptionnelle l'autorisation d'utilisation pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn